

Questions orales

Le ministre est responsable de la Stratégie pour l'environnement arctique, politique du gouvernement qui est censée protéger l'environnement arctique et tenir compte des points de vue des autochtones. Étant donné l'opposition totale et absolue des Inuit à ce projet de déversement de ferraille, comment le ministre peut-il approuver qu'il y soit donné suite?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, la ministre d'État à l'Environnement a répondu à cette question hier. Elle a déclaré que, conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et au processus d'évaluation des incidences environnementales, on était actuellement en train d'étudier les impacts de ce projet sur l'environnement.

J'ai été troublé d'apprendre que nous autoriserions peut-être le déversement d'une quantité aussi importante de ferraille dans l'océan Arctique. Je sais que cela inquiète aussi le ministère de l'Environnement. On m'a dit que des réunions publiques avaient eu lieu à Resolute avant l'octroi du permis. Étant donné les préoccupations qui ont été exprimées par les dirigeants du Nord, des réunions auront lieu avec des représentants de la collectivité pour examiner plus en détail ces préoccupations et voir si d'autres mesures s'imposent.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak): Madame la Présidente, un examen des incidences environnementales serait le bienvenu, mais les habitants du Nord préféreraient que ces déchets soient enlevés du Nord et renvoyés vers le Sud, puisque c'est de là qu'ils proviennent.

Le gouvernement a-t-il rejeté la possibilité d'enlever complètement ces déchets du Nord?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, j'aimerais répondre à cette question.

À ma connaissance, un certain nombre de possibilités ont été examinées. On a notamment exigé de la Panarctic qu'elle nettoie les lieux. C'est prévu dans la loi.

D'autres possibilités ont sûrement été étudiées. On a pensé à verser ces déchets dans une décharge, mais cette solution n'a pas été retenue, à cause du permagel.

On a pensé à transporter ces matériaux dans le Sud, mais cela coûterait plus de un million de dollars, ce qui a été jugé excessif dans les circonstances.

Comme mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a dit, d'autres réunions auront lieu à ce sujet. Ce qui compte, c'est que l'élimination se fasse d'une façon qui soit respectueuse de l'environnement. Les renseignements que nous possédons montrent que cette façon de procéder ne pose pas de danger, mais il est certain que d'autres consultations auront lieu.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur le contrat de vente de terrains près de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Hier, le ministre s'est excusé car, pour reprendre ses termes, les intérêts de la population ont été négligés lors de la vente de terres sans appel d'offres. Je tiens à remercier le ministre de la franchise dont il a fait preuve hier. D'autres ministres devraient peut-être suivre son exemple de temps à autre.

Les Canadiens méritent toujours de savoir pourquoi on n'a pas respecté les lignes directrices. Le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête ministérielle sur la vente de ces terrains et en déposera-t-il les conclusions à la Chambre des Communes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, ces questions prennent parfois de grandes proportions. J'estime qu'il est un peu exagéré de dire qu'il s'agit là d'un contrat de vente de terrains dans le sens général où on l'entend.

Je ne suis pas heureux de la façon dont les choses se sont déroulées. Je peux dire au député que, entre le début et la fin de ces longues négociations, la configuration des terrains avait changé. Néanmoins, on aurait dû recourir au processus d'appel d'offres.

J'ai demandé à mon ministère d'examiner la question et de me remettre tous les documents possibles. Je les déposerai dès qu'ils seront prêts. Si une enquête plus officielle s'impose, j'en envisagerai une à ce moment-là. Cependant, j'estime que les documents devraient suffire à satisfaire pleinement le député sur tous les aspects de cette question.

[Français]

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell peut poser une courte question supplémentaire.